

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.246

**Autopartage
véhicules électriques
Modification de la
grille tarifaire 2012**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, André LAMY à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.246**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**AUTOPARTAGE VEHICULES ELECTRIQUES : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
2012**

Par délibération n°179 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé une grille tarifaire pour le service d'autopartage de véhicules électriques.

Toutefois, cette délibération porte sur des montants « hors taxes » avec un taux de TVA de 7%, or la TVA applicable actuellement sur ce service est de 19,6%. Afin de garantir aux utilisateurs le maintien des montants « toutes taxes comprises » déjà validés, la grille tarifaire doit être adaptée. Les montants TTC restent inchangés. Seuls les montants HT sont revus.

De plus, dans le but de simplifier la grille tarifaire et autoriser dès que possible la mise en place d'un tarif « sans engagement » pour les utilisateurs occasionnels, comme souhaité par les élus de la commission Aménagement du territoire, il est proposé de fusionner les deux tarifs « découverte » en un seul.

Les montants TTC sont donnés à titre indicatif, en fonction du taux de TVA actuellement en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 26 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire modifiée ci-dessous pour le service d'autopartage à compter de la mise en place du service :

Grille tarifaire Autopartage de véhicules électriques

		HT	TVA 19,6%	TTC (indicatif)
Frais d'inscription				
Particulier (abonné mensuel ou découverte)		12,54	2,46	15,00
Pro < 10 salariés		83,61	16,39	100,00
Pro < 50 salariés		209,03	40,97	250,00
Pro < 250 salariés		418,06	81,94	500,00
Pro > 250 salariés		836,12	163,88	1 000,00
Achat du support d'accès sans contact ou renouvellement				
		6,69	1,31	8,00
Abonnements mensuels				
Abonnement mensuel - particulier : grand public		8,36	1,64	10,00
Abonnement mensuel - particulier : abonné STGA		6,69	1,31	8,00
Abonnement mensuel - particulier : étudiants		5,02	0,98	6,00
Abonnement mensuel - particulier : étudiants abonnés STGA		3,76	0,74	4,50
Abonnement mensuel - professionnels (par établissement inscrit)		16,72	3,28	20,00
Consommations heures normales (du lundi au samedi de 7h à 21h et le dimanche de 12h à 21h)				
Particulier - grand Public	30 premières min	2,70	0,53	3,23
	autres minutes	0,09	0,02	0,11
	plafonnement horaire	5,02	0,98	6,00
Particulier - étudiants	30 premières min	2,10	0,41	2,51
	autres minutes	0,07	0,01	0,08
	plafonnement horaire	4,18	0,82	5,00
Professionnels	30 premières min	2,10	0,41	2,51
	autres minutes	0,07	0,01	0,08
	plafonnement horaire	4,18	0,82	5,00
Particulier : Découverte	30 premières min	3,60	0,71	4,31
	autres minutes	0,12	0,02	0,14
	plafonnement horaire	6,69	1,31	8,00
Consommations heures creuses dites "sans service de bus"				
Entre 21h00 et 7h tous les jours - pour tous	30 premières min	1,50	0,29	1,79
	autres minutes	0,05	0,01	0,06
	plafonnement horaire	2,51	0,49	3,00
Dimanche matin de 7h00 à 12h00 - pour tous	plafonnement pour la période 21h00 - 7h00	10,03	1,97	12,00
	30 premières min	1,50	0,29	1,79
	autres minutes	0,05	0,01	0,06
	plafonnement horaire	2,51	0,49	3,00
Frais de contact et réservation				
Réservation par Internet		0,00	0,00	0,00
Réservation par téléphone		1,67	0,33	2,00
Contact avec l'opérateur depuis le véhicule		0,00	0,00	0,00
Réservation véhicules utilitaires		2,51	0,49	3,00
Pénalités				
Abandon (voiture laissée en dehors de son emplacement après utilisation)		167,22	32,78	200,00
Voiture garée à son emplacement mais non rebranchée		25,08	4,92	30,00
Nettoyage après salissures		58,53	11,47	70,00
Retard supérieur à 30 min non indiqué à l'opérateur		12,54	2,46	15,00
Contravention (frais de dossier)		25,08	4,92	30,00
Défaut de paiement (frais de dossier)		10,03	1,97	12,00

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 24 octobre 2012	Affiché le : 24 octobre 2012